



# **Index de l'égalité professionnelle Femmes / Hommes 2025**

## **La Paniere**

# Périmètre de l'index

**Société : La Paniere**

**Période de référence : du 01.01.2025 au 31.12.2025**

**Nombre de salariés pris en compte pour le calcul de l'index : 265,74**

**Tranche d'effectifs de l'entreprise : de plus de 250 salariés**



# Score total obtenu en 2025 : 84

	indicateur calculable (1=où, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	1	0,1	39	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	1	2,6	20	20	20
3- écarts de promotions (en points de %)	1	9,6	5	15	15
4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	100	15	15	15
5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	3	5	10	10
Total des indicateurs calculables			84		100
INDEX (sur 100 points)			84		100



# Mesures envisagées

Notre index égalité professionnelle Homme-Femme est identique à l'an passé, soit 84/100  
Cela s'explique aisément par la proportion du nombre de femmes au sein de l'entreprise.

Les mesures envisagées sont les suivantes:

- Concernant l'écart de taux de promotion entre les hommes et les femmes, il est favorable de 4 points en faveur des femmes et est dû à la répartition du nombre de femmes au sein de l'entreprise (60% femmes pour 40% d'hommes). Proportionnellement, il est donc logique que le taux soit surévalué. Lors de la revue annuelle, une attention particulière est apportée à cette situation,
- Concernant la rémunération des 10 plus hautes rémunérations de l'entreprise, les hommes sont sous représentés parmi les salariés les mieux rémunérés.  
Une vigilance particulière sera apportée en recrutement et/ou en promotion interne afin de faire évoluer cet indicateur.

